



Compte-rendu de la séance de la commission extra-municipale du temps long de la Ville de Cahors

Mercredi 6 juillet 2022, à 19h00

Salle Henri-Martin (Hôtel de Ville – 73, boulevard Gambetta 46000 CAHORS)

Présent(e)s : Flavien BERNARD, Noujoud BOUGRINE, Anne-Céline DAPORTA, Karenne DAY, Magali DELJARRIT, Sylvain GINIER, Gaël JACQ, Hélène LENEVEU-RIVIERE, Denis PACAUD, Anne-Marie REY-GOLLIET, Alain SAN JUAN, Francesco TESTA, Christophe TILLIE, Johann VACANDARE, Nathalie VAURS.

Excusé(e)s : Emmanuelle ANDLAUER, Serge BATHENDIER, Cécile CANALE, Christine COUTAREL, Françoise de MEIXMORON, Pierre DUBERNET de GARROS, Françoise FAUBERT, Alice FREYTET, Alexandre GACOIN, Julie GIVERNE, Isabelle LAPEZE, Mathieu LARRIBE, Christelle MAZEYRIE, Joëlle PAOLI, Philippe PELISSIER, Abel RACHI, Hayet SOUDANI.

Absent(e)s : Emmanuel VIEILLARD.

Denis PACAUD, conseiller municipal délégué en charge de la démocratie participative, introduit la séance de la commission extra-municipale du temps long.

Il remercie les membres pour leur participation à cette septième séance consacrée à la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Grand Cahors.

Il rappelle que l'appel à projets citoyens est en ligne jusqu'au 15 septembre 2022 et invite les membres à mobiliser les associations porteuses d'un projet d'intérêt collectif pour Cahors.

Denis PACAUD remercie Christophe TILLIE qui anime cette séance. Il lui cède la parole.

1. Adoption des comptes rendus de la séance du 11 mai 2022 et du 17 mai 2022.

Après avoir procédé à l'appel, Christophe TILLIE précise que le secrétariat général n'a pas reçu de propositions d'amendements des comptes rendus de la séance du 11 mai 2022 et du 17 mai 2022.

Les comptes rendus sont successivement soumis au vote. Ils sont adoptés à l'unanimité.

2. Concertation menée dans le cadre de l'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET) du Grand Cahors.

L'animateur de séance cède la parole à Francesco TESTA, vice-président du Grand Cahors en charge de la transition écologique.

a. Présentation du PCAET

Francesco TESTA précise que le PCAET est un document territorial obligatoire de planification qui a pour objectif de tendre vers un territoire à énergie positive et à bas carbone.

Le PCAET a vocation à répondre aux interrogations suivantes :

- Que faire pour améliorer la qualité de vie et la santé des habitants du Grand Cahors ?
- Comment augmenter le pouvoir d'achat des ménages et lutter contre la précarité énergétique ?
- Comment favoriser les mobilités alternatives ?
- Comment économiser les ressources naturelles et la biodiversité pour préparer notre territoire aux effets du changement climatique ?

Francesco TESTA rappelle le caractère urgent de la situation et la trajectoire envisagée par les scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) en cas d'inaction climatique.

Le vice-président indique que des mesures ont d'ores et déjà été adoptées par le Grand Cahors afin d'atteindre ces objectifs. Il indique que le PCAET permettra de compléter ces actions.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération est entrée dans une phase de concertation avec les acteurs du territoire. Une réunion publique a ainsi été récemment organisée à Calamane et à Arcambal. Francesco TESTA indique que le Grand Cahors a souhaité aller plus loin encore dans cette démarche participative en sollicitant la commission extra-municipale du temps long dont les réflexions engagées concernent directement les thématiques du PCAET.

Il ajoute que le PCAET s'inscrit dans une démarche prospective avec des actions qui pourront être concrétisées à l'horizon 2030.

Francesco TESTA cède la parole à Mathieu BERTRAND, consultant en transition écologique et énergétique territoriale pour Éco² Initiative.

Mathieu BERTRAND rappelle l'objectif français de neutralité carbone en 2050 et précise que la loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'élaboration de PCAET pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants.

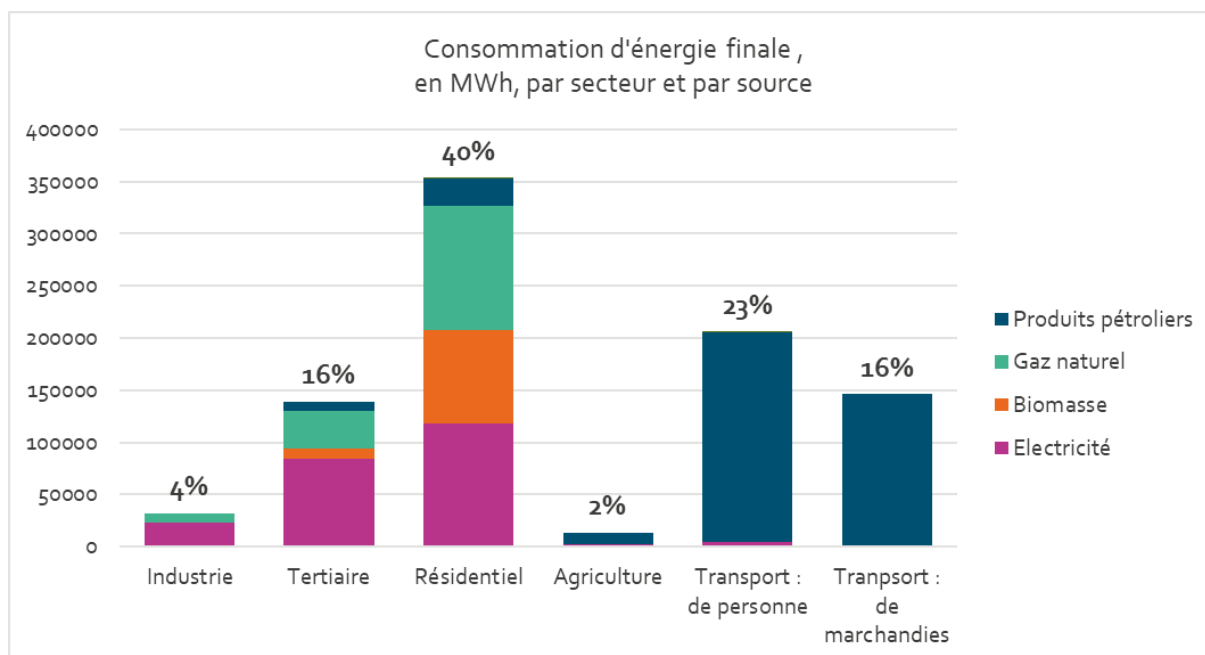
Ce document de planification s'inscrit dans le cadre d'un objectif global de réduction des émissions de gaz à effet de serre et dans le cadre d'un objectif localisé de réduction des consommations énergétiques. L'animateur précise que les enjeux globaux et locaux sont très liés.

Ainsi, le PCAET pose des questions sur toutes les facettes de la vie quotidienne à l'échelle locale : économie, aménagement du territoire, consommations énergétiques, déplacements, modes de vie, etc. À l'échelle du Grand Cahors, la démarche a été lancée en 2019. La communauté d'agglomération en est actuellement à la phase dédiée à la concertation.

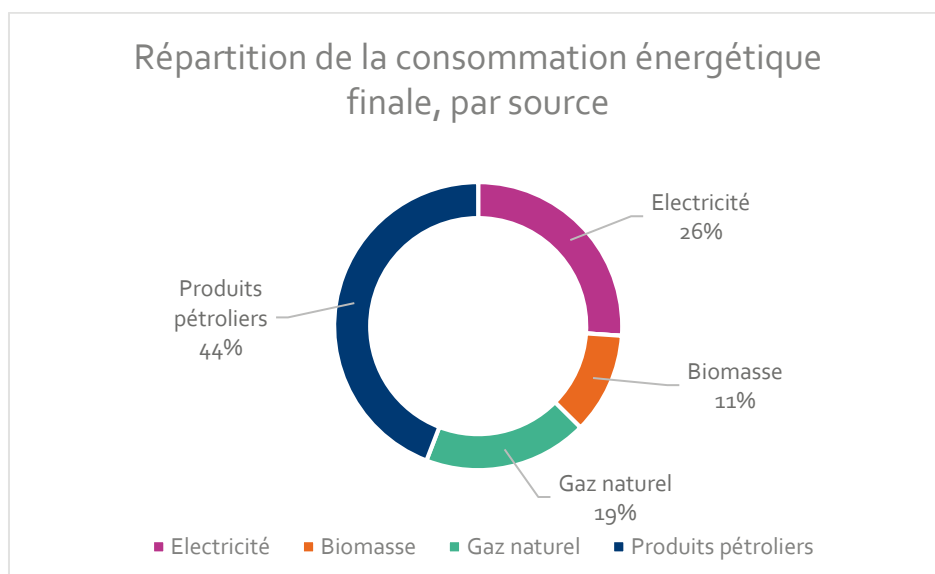
b. Présentation du diagnostic territorial

Mathieu BERTRAND indique qu'un diagnostic territorial a été réalisé en 2017 à l'échelle des 36 communes du territoire du Grand Cahors.

En matière de consommations d'énergies, le principal poste de consommation est le résidentiel (électricité, bois, gaz naturel, produits pétroliers, etc.) qui représente 40 % des consommations, suivi des transports de personnes (23 %) et de marchandises (16 %). En cumulé, les transports représentent presque le même niveau de consommations d'énergie que le résidentiel. Viennent ensuite le tertiaire (16 %), l'industrie (4 %) et l'agriculture (2 %).



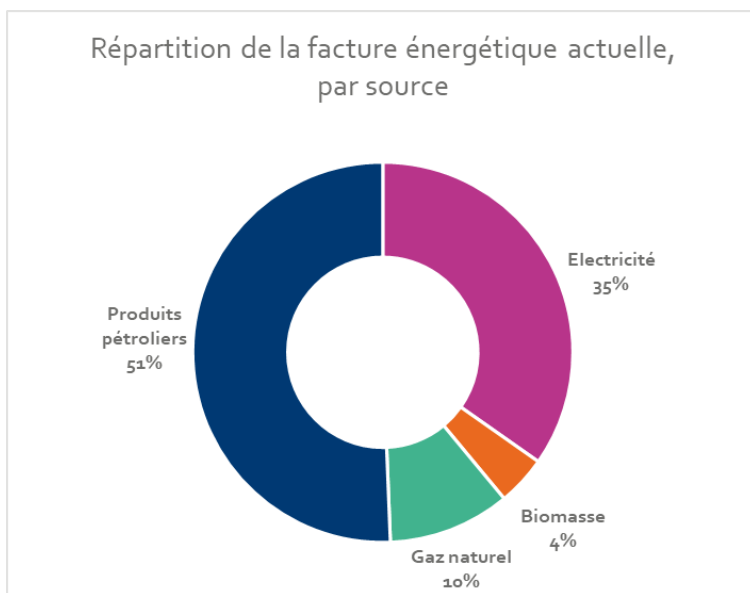
Sur le territoire du Grand Cahors, 44 % des consommations sont liées aux produits pétroliers, 26 % à l'électricité, 19 % au gaz naturel et 11 % à la biomasse.



Sylvain GINIER s'interroge sur l'opportunité d'isoler les consommations liées au transport qui sont largement connectés aux activités du tertiaire, de l'industrie et de l'agricultrice. Mathieu BERTRAND répond que cela relève de la méthodologie de calcul adoptée au niveau national par tous les PCAET afin de pouvoir comparer les territoires.

Karenne DAY demande quelle est l'origine de la production d'électricité. Mathieu BERTRAND indique que la source nucléaire représente près de 80 % de l'électricité consommée.

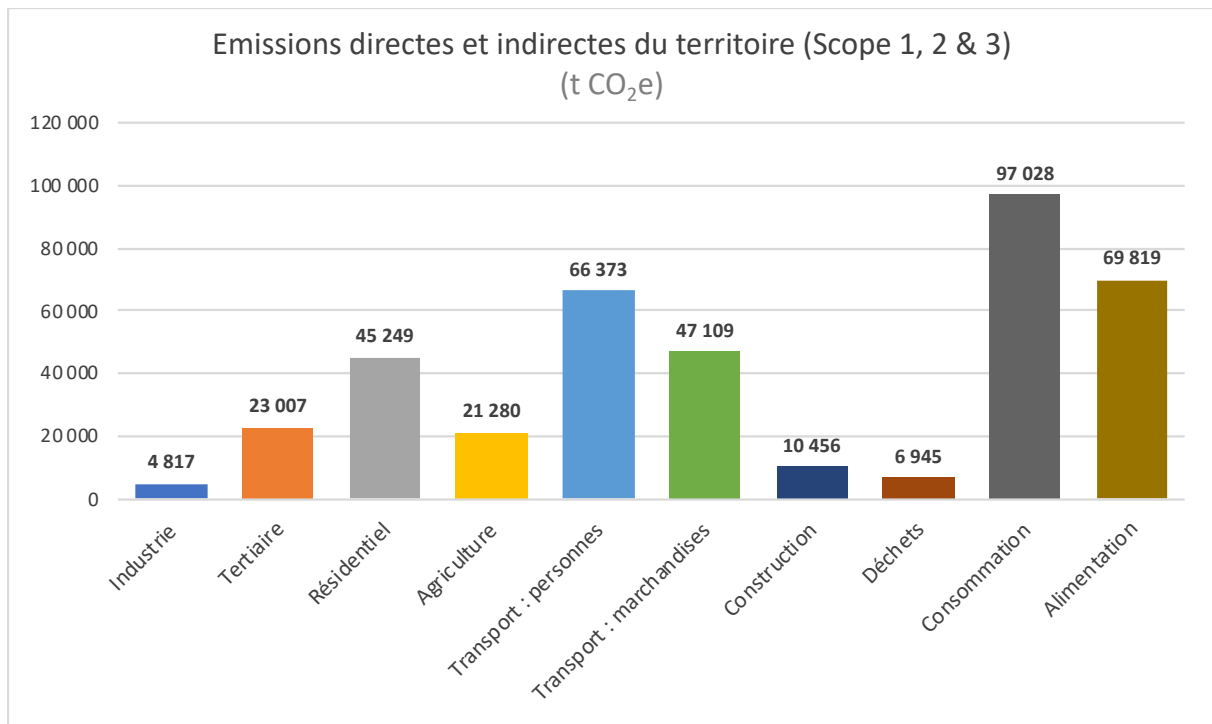
Mathieu BERTRAND indique que la conversion des consommations en coûts permet d'obtenir le montant de la facture énergétique territoriale. Elle s'élève, pour le Grand Cahors, à 95 000 000 € par an. La source principale de la facture énergétique est les produits pétroliers (51 %), suivis de l'électricité (35 %), du gaz naturel (10 %) et de la biomasse (4 %).



La quasi-totalité de l'énergie consommée par le territoire du Grand Cahors provient de l'extérieur du territoire. La facture moyenne énergétique annuelle d'un habitant du territoire est de 1 500 €. Johann VACANDARE ajoute que le revenu moyen d'un Cadurcien s'élève à 1 993 € par mois.

Concernant la production d'énergies renouvelables sur le territoire, elle représente 105 GWh par an, soit 12 % de la consommation énergétique totale annuelle. Mathieu BERTRAND ajoute que 13 % de la consommation d'électricité est couverte par la production d'électricité renouvelable locale. Les sources de la production d'énergies renouvelables sont les bois bûches (60 %), l'hydraulique (29 %), le bois des chaudières et des réseaux de chaleur (10 %) et le solaire photovoltaïque (1 %).

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, l'animateur précise que le principal poste d'émissions sur le territoire est la consommation, suivi de l'alimentation, du transport des personnes, du transport des marchandises, du résidentiel, du tertiaire, de l'agriculture, de la construction, des déchets et de l'industrie. Il indique que l'agriculture n'est pas un poste aussi dominant que dans d'autres territoires.



Mathieu BERTRAND ajoute que la capacité de séquestration de carbone d'un territoire se mesure en termes de flux carbone. Le Grand Cahors dispose d'un flux carbone annuel de 156 ktCO₂e par an, ce qui représente 32 % du bilan global. Si ce flux carbone annuel très élevé constituera un grand atout pour atteindre un objectif de neutralité carbone, il convient de rappeler qu'il se réduit chaque fois que l'on consomme de l'espace forestier ou agricole. L'animateur indique qu'il existe un enjeu consistant à maintenir et à renforcer les espaces de séquestration naturelle de carbone tout en confortant les quantités de carbone stockées dans ces espaces. Ce flux carbone élevé du Grand Cahors s'explique par la richesse forestière du territoire. Ainsi, chaque année, un tiers du carbone émis est récupéré dans la forêt.

L'animateur évoque ensuite la vulnérabilité au changement climatique. Elle se mesure à travers des indicateurs tels que l'aggravation du risque inondation, l'augmentation des retraits et des gonflements d'argile, la fragilisation des écosystèmes, l'affectation des rendements agricoles par les sécheresses, la vulnérabilité des personnes âgées face à l'augmentation des vagues de chaleur et l'aggravation des risques d'incendies de forêts.

Johann VACANDARE ajoute que cette vulnérabilité se fait ressentir sur le territoire cette année : fortes chaleurs, par exemple. L'animateur répond que les années exceptionnelles d'aujourd'hui nous donnent un aperçu des années moyennes de demain.

Sylvain GINIER constate que le niveau de la rivière Lot baisse de manière très visible. Il indique qu'au risque crue s'ajoute désormais un risque inverse, tout aussi dramatique.

Mathieu BERTRAND conclut ce diagnostic en synthétisant les enjeux socio-économiques qui se posent à l'échelle du Grand Cahors. D'une part, le développement des énergies renouvelables constitue une opportunité de garder sur le territoire une partie des 95 000 000 € qui le quittent chaque année. D'autre part, les politiques énergie-climat constituent un levier essentiel pour préserver le niveau de vie des habitants et la compétitivité des entreprises

c. Présentation du plan d'action et de la stratégie

L'animateur rappelle ensuite les objectifs fixés en matière de limitation du changement climatique.

En 2004, la loi Pope prévoyait de réduire par quatre les émissions de gaz à effet de serre pour 2050. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte préconisait des objectifs intermédiaires pour 2030 :

- Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990 ;
- Réduction de 20 % des consommations d'énergie par rapport à 2012 ;
- Production de 30 % d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique finale.

En 2019, la stratégie nationale bas carbone a fixé pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. L'animateur précise que cet objectif est à la fois européen et national.

À l'échelle régionale, l'objectif de la Région Occitanie est d'être la première région à énergie positive en 2050, ce qui implique de multiplier par trois la production d'énergies renouvelables et de diminuer de 39 % les consommations énergétiques (soit une division par deux des consommations énergétiques par habitant).

Mathieu BERTRAND indique que si ces objectifs ne s'imposent pas au territoire, ils ont le mérite de donner un ordre de grandeur. Au niveau territorial, quatre objectifs ont été fixés :

- Vers un territoire à énergie positive ;
- Une économie locale bas carbone ;
- Un aménagement du territoire adapté aux enjeux énergie-climat ;
- L'animation et la coordination du PCAET.

Ainsi, plus de 100 actions ont été identifiées pour atteindre ces objectifs.

La stratégie repose sur plusieurs axes :

- Des bâtiments performants et un patrimoine exemplaire (exemple d'action : 500 logements rénovés par an) ;
- Une production diversifiée et maîtrisée (exemple d'action : 9 GWh installés annuellement pour multiplier par 1,7 l'existant) ;
- De nouveaux modes de consommation et de production (exemple d'action : 9 000 m² tertiaires privés rénovés par an) ;
- L'agriculture et la forêt, piliers du PCAET (exemple d'action : développement de l'agroécologie, développement des légumineuses, diminuer les fertilisants minéraux) ;
- Aménagement durable et mobilités alternatives (exemple d'action : 100 conducteurs par an mobilisés sur le covoiturage)
- Préparer les changements climatiques (exemple d'action : végétaliser tous les centres bourgs en 2030) ;
- Piloter et animer le PCAET (exemple d'action : poursuivre la mobilisation des habitants et des acteurs du territoire) ;
- Mener une démarche d'exemplarité interne (exemple d'action : intégrer les enjeux énergie-climat dans les objectifs des services et les fiches de poste des agents de la collectivité).

d. Formulation de propositions par les membres de l'instance

L'animateur invite les membres à réagir aux différents axes proposés.

Francesco TESTA souligne la nécessité de retranscrire ces objectifs dans les plans stratégiques de la communauté d'agglomération (Plan local d'urbanisme intercommunal, par exemple).

Alain SAN JUAN indique que les bâtiments des grandes surfaces commerciales devraient avoir l'obligation d'être exemplaires. Christophe TILLIE souhaiterait que les toits des grandes surfaces soient obligatoirement végétalisés. Pierre THOMAS, directeur de l'urbanisme, indique qu'il constate de plus en plus de projets de photovoltaïque chez des particuliers : il estime que cela concerne une dizaine de dossiers par semaine. Il constate également le déploiement d'ombrières à proximité du territoire. Catherine RIEHL, directrice de l'aménagement, ajoute qu'il y a une véritable prise de conscience et un véritable accompagnement des acteurs du territoire qui souhaitent contribuer à cette transition énergétique à travers les aides économiques attribuées par les collectivités. Anne-Marie REY-GOLLIET indique qu'il faudrait également que les parkings de la Ville de Cahors soient dotés d'ombrières. Elle cite le parking de Cabessut. Johann VACANDARE répond que ces idées font actuellement l'objet d'études.

Denis PACAUD rappelle l'objectif de neutralité : selon lui, la création de nouvelles sources de production d'énergie ne doit pas s'accompagner d'une augmentation des consommations. Flavien BERNARD rejoint Denis PACAUD, pensant qu'il est prioritaire de modifier nos usages car il ne faut pas oublier que chaque nouveau mode de production d'énergie est créateur d'une nouvelle pollution, l'éolienne terrestre avec le béton et l'huile appauvrissant les sols, l'éolienne marine détruisant toute vie à proximité à cause de l'huile également, etc. Il prend également pour exemple la une d'un célèbre journal satirique affirmant que la voiture électrique est la dernière arnaque avant la fin du monde. Johann VACANDARE répond que ce dernier argument dudit journal est souvent employé par ceux qui ont l'intention de ne pas s'engager vers les énergies renouvelables et que la recherche et développement en matière de photovoltaïque a été réduite trop fortement. Il propose que notre territoire développe sa capacité d'expérimentation, notamment sur l'éco-construction et l'éco-rénovation du bâti.

Concernant la nécessité de développer les surfaces forestières du Grand Cahors, Christophe TILLIE mentionne la difficulté qui se pose sur le territoire puisqu'une grande majorité de la forêt se situe sur des parcelles privées. Il souligne le rôle des organismes qui ont pour mission de favoriser la concertation auprès des propriétaires de parcelles forestières. Francesco TESTA ajoute qu'il faut préserver ce patrimoine qui contribue à l'absorption de gaz à effet de serre. Sylvain GINIER propose que chaque naissance sur le territoire du Grand Cahors donne lieu à une plantation d'arbre.

Sylvain GINIER intervient au sujet de la source d'énergie que constitue le bois. Il constate la présence de nombreux bois flottés sur la rivière Lot. Il a été proposé au SYDED de récupérer ces bois pour s'en servir comme matières premières. Il estime qu'il y a un réel travail à mener, de même sur l'hydroélectricité que pourrait produire la rivière Lot. Christelle CARPIO, chargée de mission PCAET, répond que le Département du Lot travaille actuellement sur ce dossier.

S'agissant du tourisme durable, Sylvain GINIER rappelle l'existence de labels touristiques. À l'échelle de l'Office de tourisme Cahors - Vallée du Lot, il pourrait être décidé que seuls les hébergements disposant d'un label respectueux de l'environnement soient référencés. Selon Sylvain GINIER, à terme, les acteurs touristiques se soumettraient au cahier des charges du label. Il conviendrait de le mettre en place par étapes, avec un horizon 2030 qui permettrait

aux acteurs de s'adapter. Par ailleurs, il conviendrait selon ce membre de lutter contre la pratique du bivouac itinérant qui est problématique pour l'environnement.

En matière de mobilités, Francesco TESTA souhaiterait que l'offre ferroviaire soit renforcée. Johann VACANDARE constate des retards trop fréquents sur les trains du quotidien, contribuant ainsi à la perte d'attractivité de ce mode de déplacement.

Hélène LENEVEU-RIVIERE appelle à diffuser les données présentées lors de cette séance auprès des citoyens de l'agglomération. Christelle CARPIO répond que la concertation est ouverte à toutes et à tous et que les supports seront diffusés sur le site internet Cahors Agglo. Hélène LENEVEU-RIVIERE appelle à adopter une approche permettant aux non-initiés d'accéder à cette information. Louis NESPOULOUS, chargé de mission attractivité, indique qu'une réflexion est à mener autour de la diffusion de ces contenus dans le magazine institutionnel de la communauté d'agglomération.

Hélène LENEVEU-RIVIERE invite également le Grand Cahors à s'adresser plus particulièrement aux jeunes générations. Sylvain GINIER propose d'engager une démarche de sensibilisation dans les festivals du territoire, en lien étroit avec les associations locales. Il propose d'accueillir un stand de sensibilisation lors du festival de la Rivière. Christophe TILLIE propose également de prévoir un stand lors du festival Lot of Saveurs. Christelle CARPIO précise qu'une fresque du climat sera organisée en septembre 2022 pour sensibiliser les étudiants du territoire.

S'agissant de la mise en œuvre concrète des actions du PCAET, Christelle CARPIO ajoute que des actions pourront être mises en œuvre en régie par certains services du Grand Cahors : direction des mobilités, directions des bâtiments, etc. Une démarche d'exemplarité va être engagée et les agents de la collectivité vont être invités à adopter des gestes plus respectueux de l'environnement. Christelle CARPIO indique qu'un travail sera mené en lien étroit avec les partenaires de la communauté d'agglomération. Catherine RIEHL confirme que les citoyens, les communes du Grand Cahors et les associations du territoire peuvent également être un relais pour impulser la mise en œuvre de ces actions.

Christelle CARPIO propose aux membres de la commission extra-municipale du temps long d'identifier, durant la période estivale et sur les supports qui leur ont été transmis par voie numérique, les actions prioritaires du PCAET. Les productions des membres de l'instance pourront être remises par voie numérique au secrétariat général (smontmejat@grandcahors.fr) ou bien lors de la prochaine séance.

3. Questions diverses

Christophe TILLIE invite les membres à poser leurs éventuelles questions. Aucune question n'est soulevée.

Johann VACANDARE remercie les membres pour leur participation. Il les invite à communiquer largement autour de l'appel à projets citoyens. Flavien BERNARD indique qu'il ne déposera pas de projet au titre de l'association Agir Prod dont il est membre, compte tenu de son engagement au sein de la commission extra-municipale du temps long. Il est rappelé que le règlement de l'appel à projets citoyens prévoit que les membres de l'instance occupant une fonction au sein d'une association candidate devront s'abstenir lors du choix des projets lauréats.

Johann VACANDARE ajoute que la date de la prochaine séance de l'instance n'est pas fixée à ce jour.